

Licenciements de la Base Intermarché de Lectoure

Le juge départemental a rendu sa décision, le groupe ITM LAI Intermarché condamné



Licenciements de la Base Intermarché de Lectoure

Le Syndicat FO du Gers a présenté les 11 premiers dossiers des salariés licenciés de la base Intermarché de Lectoure, au Conseil des Prud'hommes d'Auch le 28 septembre dernier.

Le délibéré avait été rendu le 7 décembre, et aucune décision n'avait été prise car les juges employeurs et salariés n'ont pu se mettre d'accord. Ces dossiers ont donc été présentés au juge << départemental >> le 12 janvier dernier.

Le juge (professionnel) a rendu sa décision ce 30 mars. Il condamne la Société ITM LAI à indemniser les 11 salariés sur la totalité des demandes formulées (plusieurs milliers d'euros). Il a jugé ces 11 premiers licenciements « sans cause réelle et sérieuse ».

Le secrétaire général FO du Gers, Christian Houriez, s'en explique : « Ce que Force Ouvrière 32 a toujours évoqué lors des rencontres au Comité de revitalisation à la Préfecture. Nous avons toujours remis au Préfet, une déclaration remettant en cause les licenciements. D'autres dossiers vont suivre sur le même chef de demande. Nous rappelons aux ex salariés d'ITM LAI qu'ils ont toujours la possibilité de contacter l'Union Départementale Force Ouvrière (05.62.05.57.04) pour faire valoir leurs droits auprès du Conseil des Prud'hommes d'Auch ».